

Les banques—Loi

En raison de cette position privilégiée et du rôle extrêmement important que jouent les établissements bancaires à cet égard, les députés du Nouveau parti démocratique estiment que certaines mesures s'imposent en vue de rendre nos banques plus responsables et de nous assurer qu'elles œuvrent dans les intérêts bien compris du Canada et des Canadiens et, à mon avis, la mesure à l'étude constitue déjà un grand pas de fait dans cette voie.

Les députés de mon parti qui ont pris la parole avant moi ont parlé d'un conflit d'intérêts. En tant qu'hommes politiques, nous sommes très chatouilleux sur cette question. Comme l'ont dit d'autres députés, lorsqu'un conflit d'intérêts est évident, nous reconnaissons que la personne concernée n'a pas le droit de voter sur la question en jeu. C'est très bien. C'est fondamental. Cela ne fait pas de doute, mais nous savons tous, car nous faisons de la politique depuis assez longtemps, que l'on peut influencer une décision très fortement sans avoir à voter directement. Nous essayons tous de bien des façons d'influencer la législation parfois sans agir de façon vraiment directe.

En tant que néo-démocrate, j'exprime les opinions de mon parti, et j'estime qu'il faut une certaine participation publique dans les affaires bancaires. Cela existe dans les pays les plus progressistes et dynamiques sur le plan économique. Je songe notamment à l'Allemagne de l'Ouest que l'on considère généralement dans le monde entier comme un modèle d'économie d'entreprise.

Il y a une participation publique dans les institutions bancaires et autres de France. C'est la même chose au Royaume-Uni et en Scandinavie. Ce ne sont pas des pays dont le développement économique est compromis ou retardé par la participation publique. En fait, je le répète, il s'agit d'économies parmi les plus progressistes et les plus dynamiques d'Occident.

La même situation n'existe pas au Canada. Nos institutions bancaires ne tiennent pas suffisamment compte de l'opinion du public canadien ou ne répondent pas non plus à ses désirs.

La motion n° 10 est importante en ce sens qu'elle supprime la possibilité de faire partie de plusieurs conseils d'administration. Nous avons des exemples de conseils d'administration interdépendants chez George Weston Limited, Cominco, Dominion Construction, Bell Canada, INCO Limited, Canadian International Paper Company, Kaiser Resources, Mobil Oil, Westinghouse Canada, Shell Canada, la liste est interminable. Si l'on analyse qui sont ces administrateurs et ce qu'ils représentent, il y a là une lacune très grave. Comme on est progressiste, nous voyons que certaines banques ont maintenant des ménagères à leur conseil d'administration. Même s'il s'agit certainement d'un geste symbolique, on commence à reconnaître que les femmes forment la moitié de la population canadienne et qu'elles ont des intérêts très particuliers.

Cependant, il est un groupe qui n'est pas représenté aux conseils d'administration des banques du Canada.

Une voix: Le NPD.

M. Riis: Ce petit groupe fournit 42 p. 100 des emplois au Canada, dirige environ 930,000 entreprises, possède un esprit d'entreprise entièrement canadien et, selon des rapports récents, a élaboré certains des programmes les plus créateurs. Il met au point de nouvelles techniques à l'intention du Canada. Il représente l'essence de nos collectivités, car il en fait partie. Je demande à n'importe qui à la Chambre de me nommer un conseil d'administration qui compte un seul représentant de la petite entreprise. La petite entreprise est abolie; or, comme l'a signalé le dernier député, si différentes personnes font partie des conseils d'administration, c'est notamment parce que la diversité de leurs connaissances et de leurs expériences est utile aux sociétés.

● (1620)

La petite entreprise n'a-t-elle rien à dire quand vient le moment de prendre des décisions? Encore une fois, le gouvernement a totalement négligé ce secteur crucial de notre pays. Je sais qu'il déclare bien haut aux représentants de la petite entreprise, surtout dans les déjeuners-causeries, qu'il est le sauveur de la petite entreprise, son défenseur. Au cours de ces mêmes déjeuners, les conservateurs ont le culot de faire le même commentaire, de se prétendre le parti qui défend la petite entreprise. Je leur répons: montrez-moi des lois qui le prouvent. Si vous examinez la législation—que ce soit les lois du gouvernement conservateur ou du gouvernement libéral—vous constaterez qu'il existe actuellement au Canada 200 programmes destinés à aider l'entreprise qui sont parrainés par le gouvernement fédéral. Mais je vous demande de songer au nombre de programmes à la disposition de la petite entreprise. Sur 200, il y a seulement deux programmes conçus spécialement à son intention.

Une voix: C'est une honte!

M. Riis: Cela représente 1 p. 100 des programmes du gouvernement fédéral. Voilà le genre d'appui, d'encouragement et de leadership que le gouvernement libéral actuel et le gouvernement conservateur étaient prêts à accorder à la petite entreprise du Canada! C'est vraiment désolant. Si la petite entreprise se réveille un jour et examine de près cette législation, si elle se penche attentivement sur les structures financières du pays, elle verra où sont ses vrais amis.

Je voudrais maintenant aborder le sujet de la concurrence. On a la fausse impression que les banques se font concurrence et que le chevauchement des conseils d'administration facilite la concurrence au Canada. Depuis deux ans nous avons tous fait connaissance avec l'establishment canadien de triste réputation et tous ceux qui s'imaginent que la concurrence existe dans le monde bancaire, que votre compagnie soit grosse ou petite, vous avez accès de la même façon aux capitaux et à l'argent, se trompent complètement.